



# Marché

## « surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les ERP »



Réunion de lancement  
6 novembre 2020



territoire  
d'énergie  
SOMME

## MODALITES TECHNIQUES DE LA REUNION EN VISIO CONFERENCE

1. Le son et la vidéo sont volontairement coupés pour fluidifier la connexion => le chat/messagerie est disponible pour écrire vos questions
2. Un enregistrement vidéo est prévu pour re-visionner la présentation et pour informer les personnes absentes
3. Le diaporama/support sera envoyé à postériori à l'ensemble des participants et absents





## ORDRE DU JOUR

1. Rappel du périmètre d'intervention de la FDE et de l'exercice de ses compétences
2. Présentation du prestataire retenu: ITGA, et de l'équipe en place
3. Rappel des enjeux de la réglementation en vigueur en matière de qualité de l'air intérieur
4. Enjeu majeur de la qualité de l'air intérieur dans la gestion de la crise sanitaire liée COVID 19
5. Transmission des livrables via une plate-forme dédiée
6. Déploiement par phase et planification de l'intervention
7. Calendrier à venir





# Les Activités de la Fédération Départementale D'Énergie de la Somme



## Le Syndicat d'énergie pour 763 communes

Les services publics de distribution de l'énergie

**Une compétence obligatoire :**

- La distribution d'électricité

**Des compétences optionnelles :**

- La distribution de gaz
- La distribution de Chaleur depuis 2012 (Energies renouvelables)

### Les autres compétences de la FDE80

- Eclairage public
- Signalisation lumineuse
- Maîtrise de la demande en énergie
- Les communication électroniques (Génie civil)
- Système d'information géographique (SIG)
- Gestion des DT –DICT
- Achats d'énergies (Electricité et Gaz)

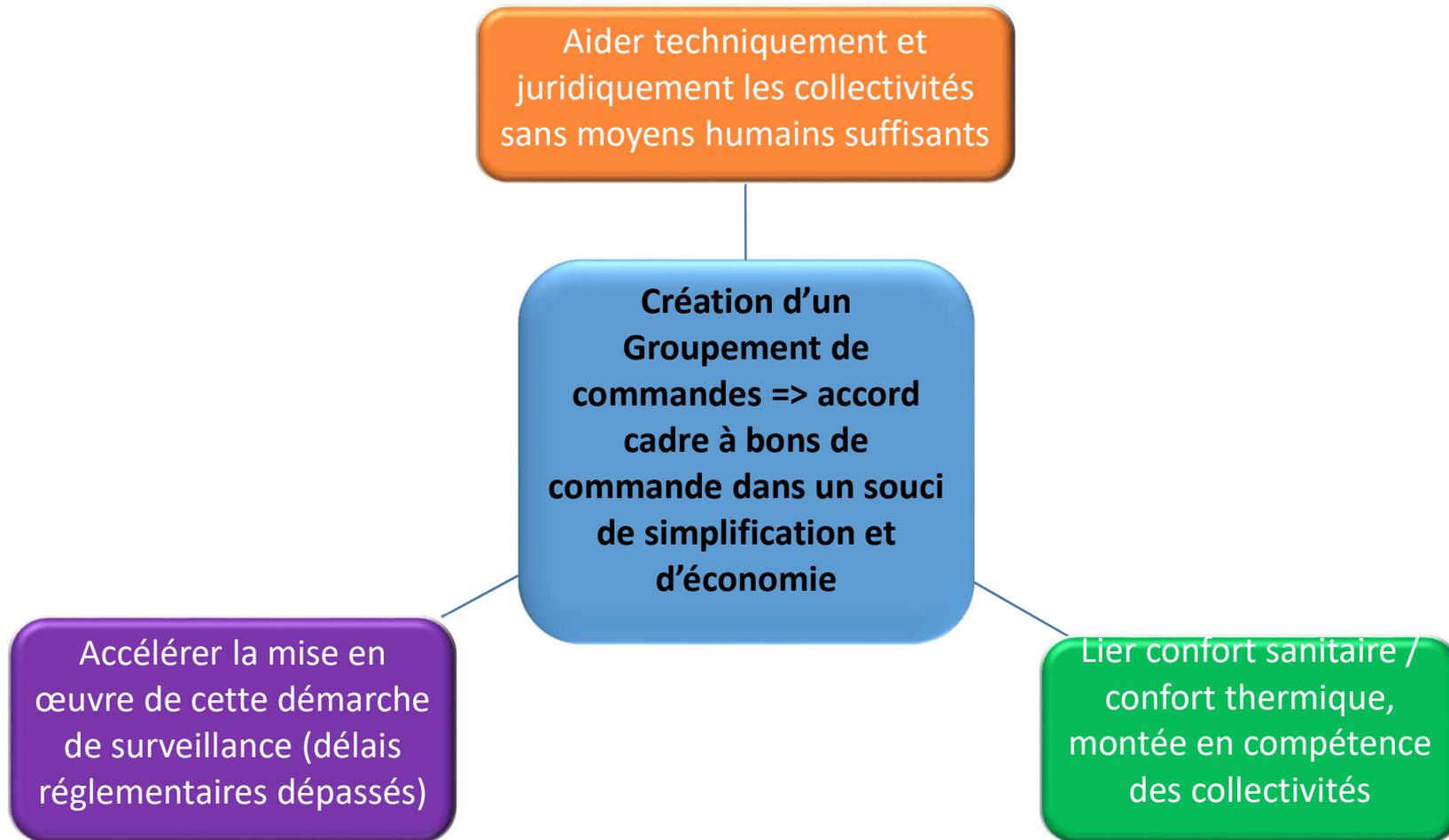
### La FDE80 au service de la transition Energétique

- Infrastructures de charges de véhicules électriques (156 Bornes)
- Groupements de commandes
  - PCAET
  - **Contrôle qualité air intérieur**
  - Rénovation énergétique des bâtiments
    - COCON
    - Télégestion énergétique
    - Chaufferies
- Conseil en Energie Partagé
  - 101 collectivités (95 communes, 3 EPCI, 1 Pays, 2 SIVOS)
  - 3 techniciens
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Planification Energétique
  - Plan climat Air Energie Territorial (PCAET)
  - Etude de Planification Energétique (EPE)

### SEM Somme Energies

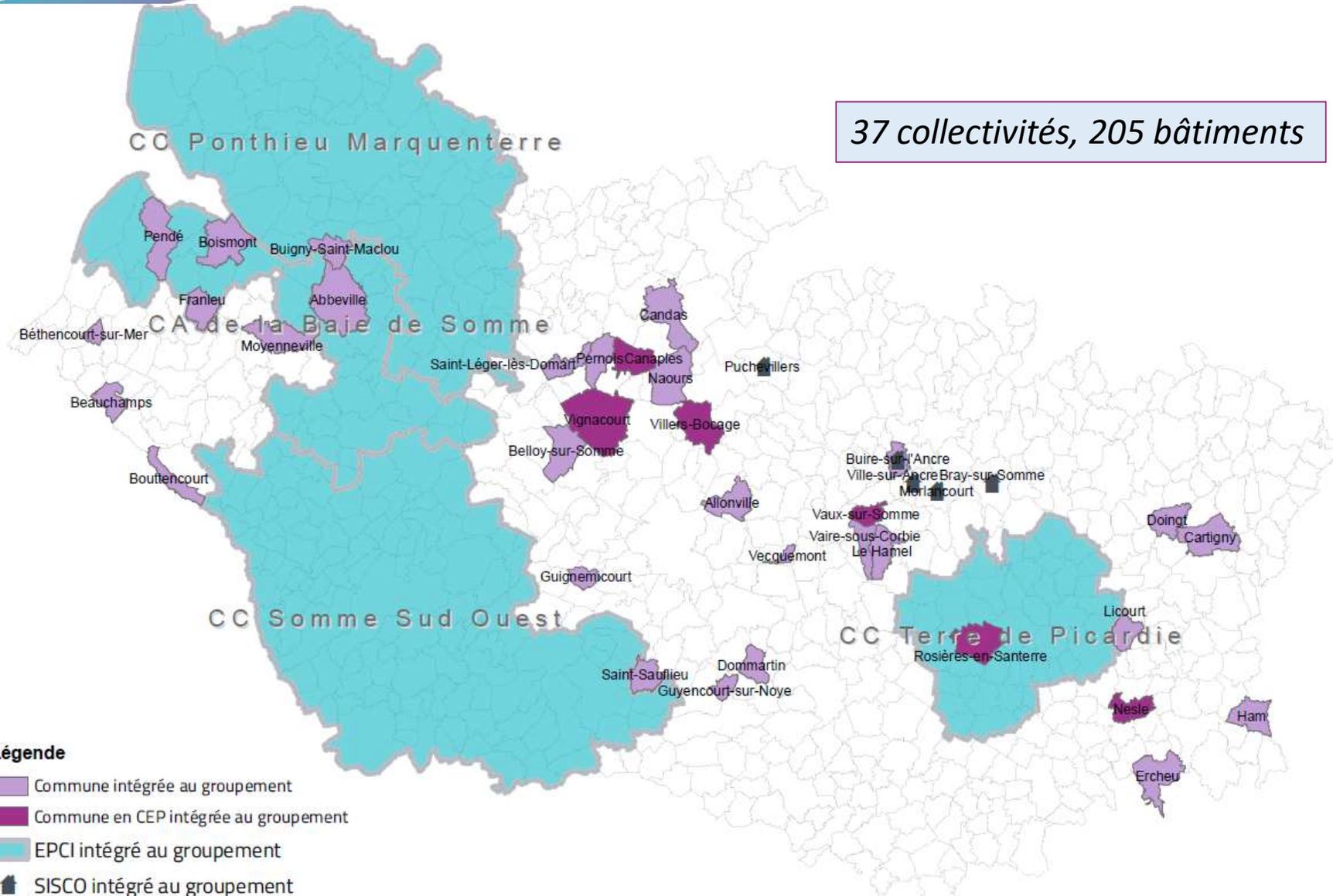
- Production d'énergies renouvelables

## Enjeux pour la FDE 80 dans le cadre de ce marché Qualité de l'air



## Evaluation des besoins suite à la consultation

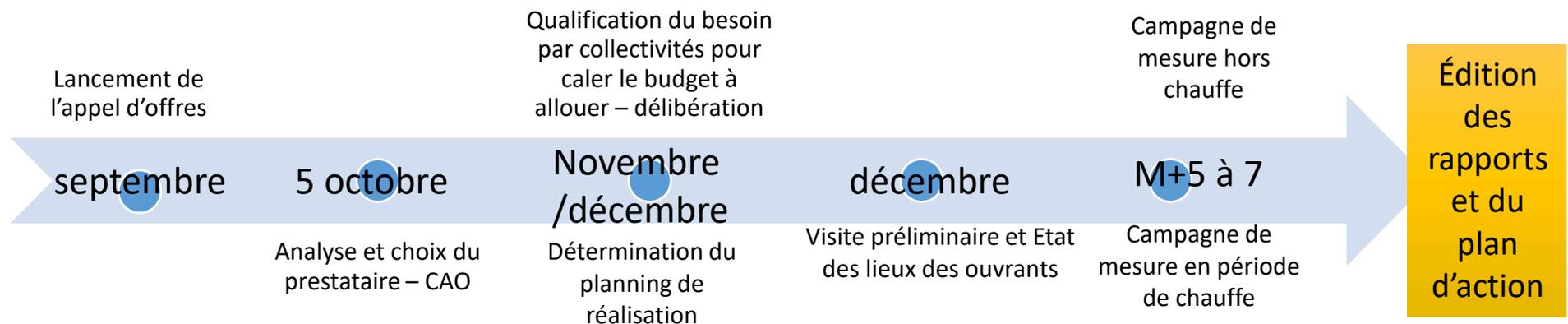
37 collectivités, 205 bâtiments



## Objectifs et calendrier

- ❖ Des prix attractifs pour optimiser le cout des vérifications réglementaires,
- ❖ Un accès simple et rapide avec une procédure adaptée,
- ❖ Une qualification systématique des besoins des collectivités au plus juste,
- ❖ Mise en place d'actions correctives immédiates si nécessaires par une mission complémentaire,
- ❖ Mise en place d'actions de sensibilisation possibles avec un plan d'action.

### Calendrier 2020-2021: 1 an ½ d'études



## 2. Présentation du prestataire ITGA et de l'équipe en place

# ITGA



## **INNOVATEUR EN FIABILITÉ DEPUIS 1994**

Notre mission : Vous apporter des solutions globales, pratiques et parfaitement dimensionnées à vos projets, besoins et organisations.

Un accompagnement performant pour répondre à vos attentes et gagner en compétences.

# ITGA

## 1- L'ACCOMPAGNEMENT



**ITGA est engagé à vos côtés depuis 1994** et accompagne tous les professionnels dans la résolution optimale de leurs problématiques règlementaires liées à la santé sécurité et au bâtiment.

**Une offre globale avec des métiers et compétences interconnectés que sont :**

- Stratégie d'échantillonnage / Prélèvement
- Analyse
- Formation
- Progiciel
- Matériel
- Evènement / Presse
- Conseil / Accompagnement

# ITGA

## 2- NOS PÔLES D'EXPERTISE



### POLLUANTS DU BÂTIMENT

#### Un Accompagnement à 360° :

Au plus proche des réalités du terrain, des problématiques spécifiques et techniques rencontrées par les professionnels des Polluants du Bâtiment.



### BÂTIMENT DURABLE

#### Les Enjeux Stratégiques :

Liés à la transition énergétique et au bâtiment durable, constituent un levier d'évolution pour votre entreprise grâce à notre accompagnement pluridisciplinaire.



### HYGIÈNE SANTÉ ENVIRONNEMENT

#### Notre Spécialité l'Expertise :

Notre engagement : du terrain jusqu'au laboratoire, construire et pérenniser ensemble la politique HSE réglementaire adaptée à votre entreprise.



# ITGA

## 3- NOS MÉTIERS

### - Métiers du Laboratoire



STRATÉGIE  
D'ÉCHANTILLONNAGE



PRÉLÈVEMENT



ANALYSE

### - Métiers et Services



FORMATION



PROGICIEL



MATÉRIEL



ÉVÉNEMENT  
PRESSE



CONSEIL  
ACCOMPAGNEMENT



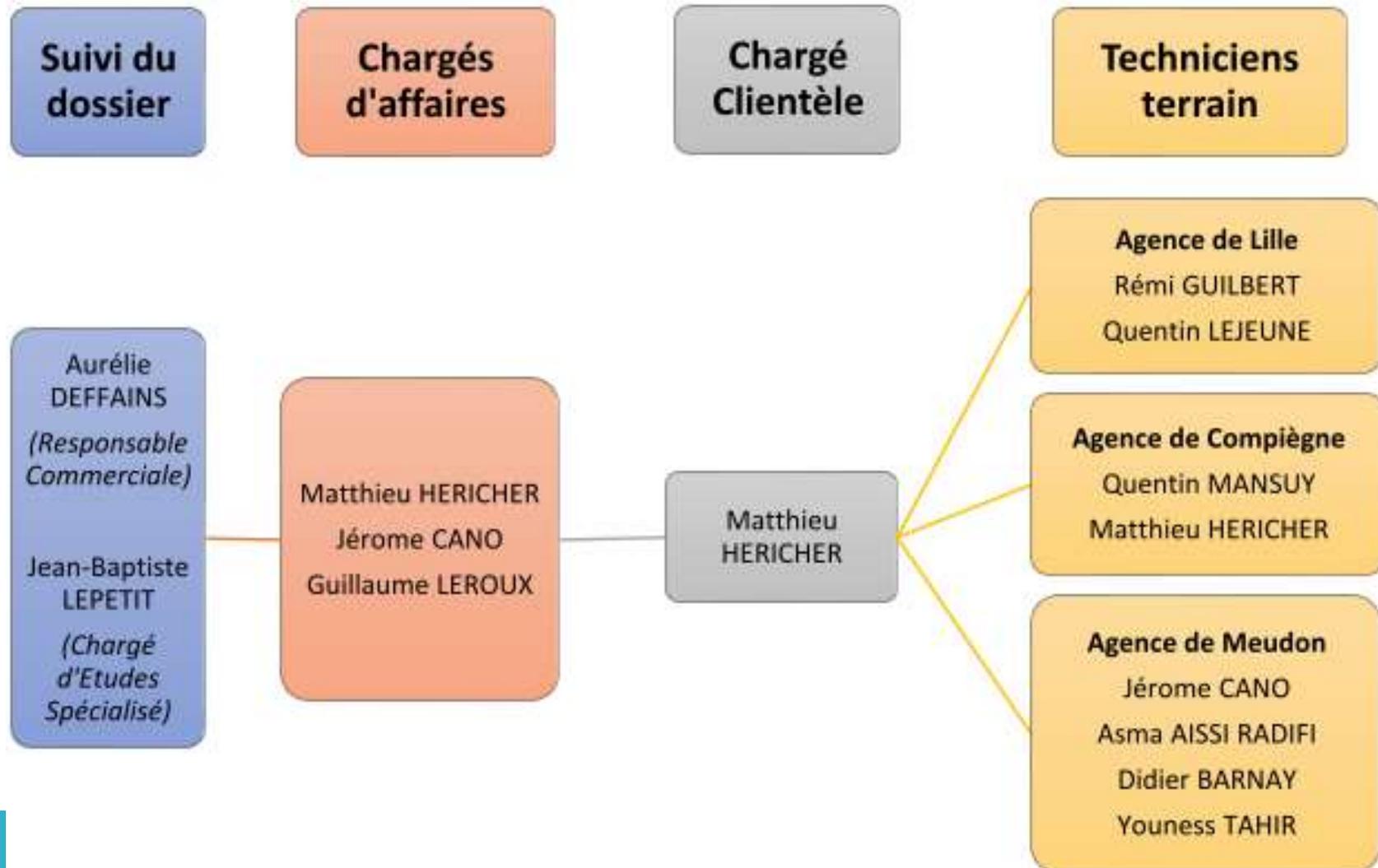
CERTIFICATION



AUDIT



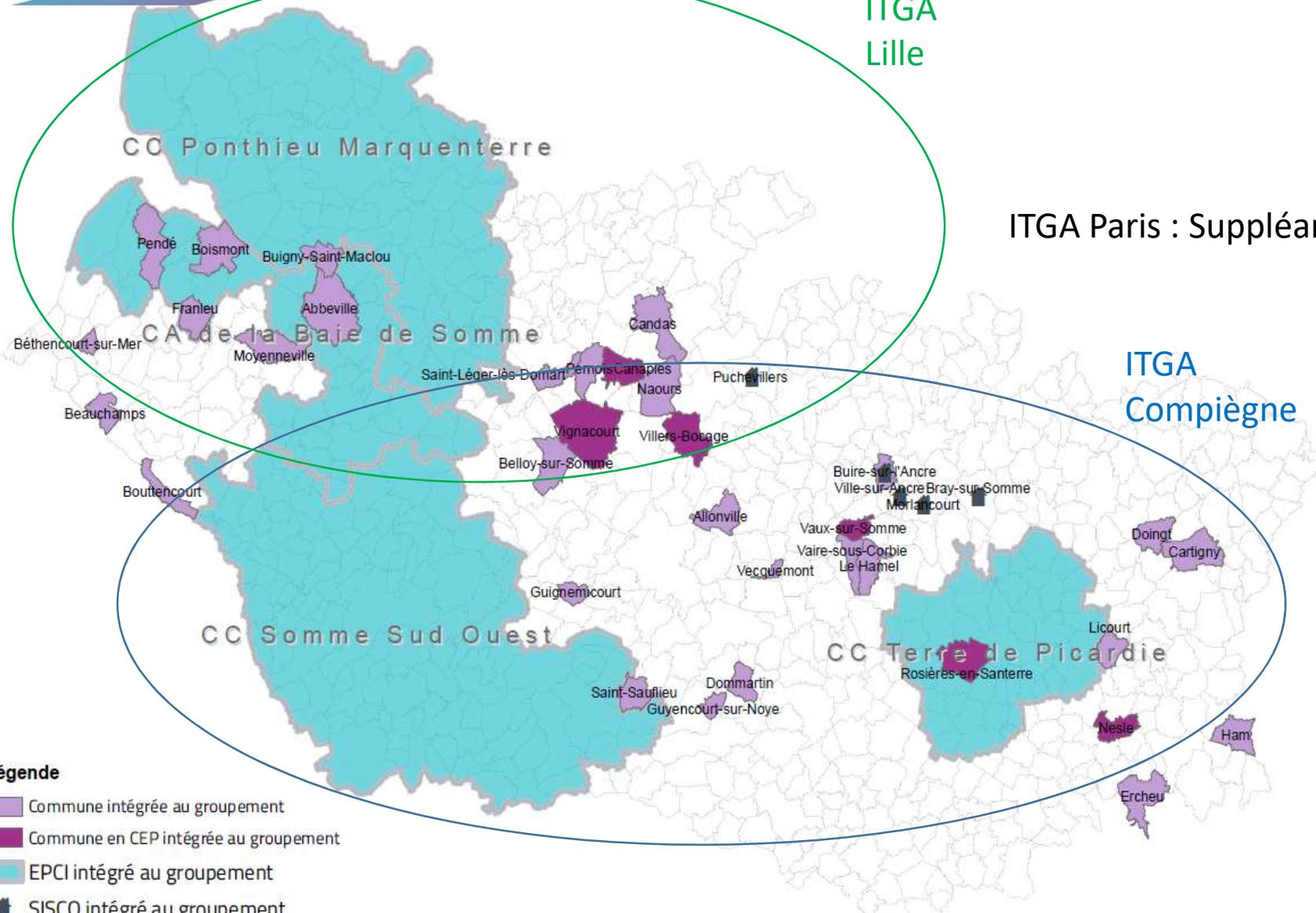
## Personnel ITGA lié au marché



ITGA  
Lille

ITGA Paris : Suppléance

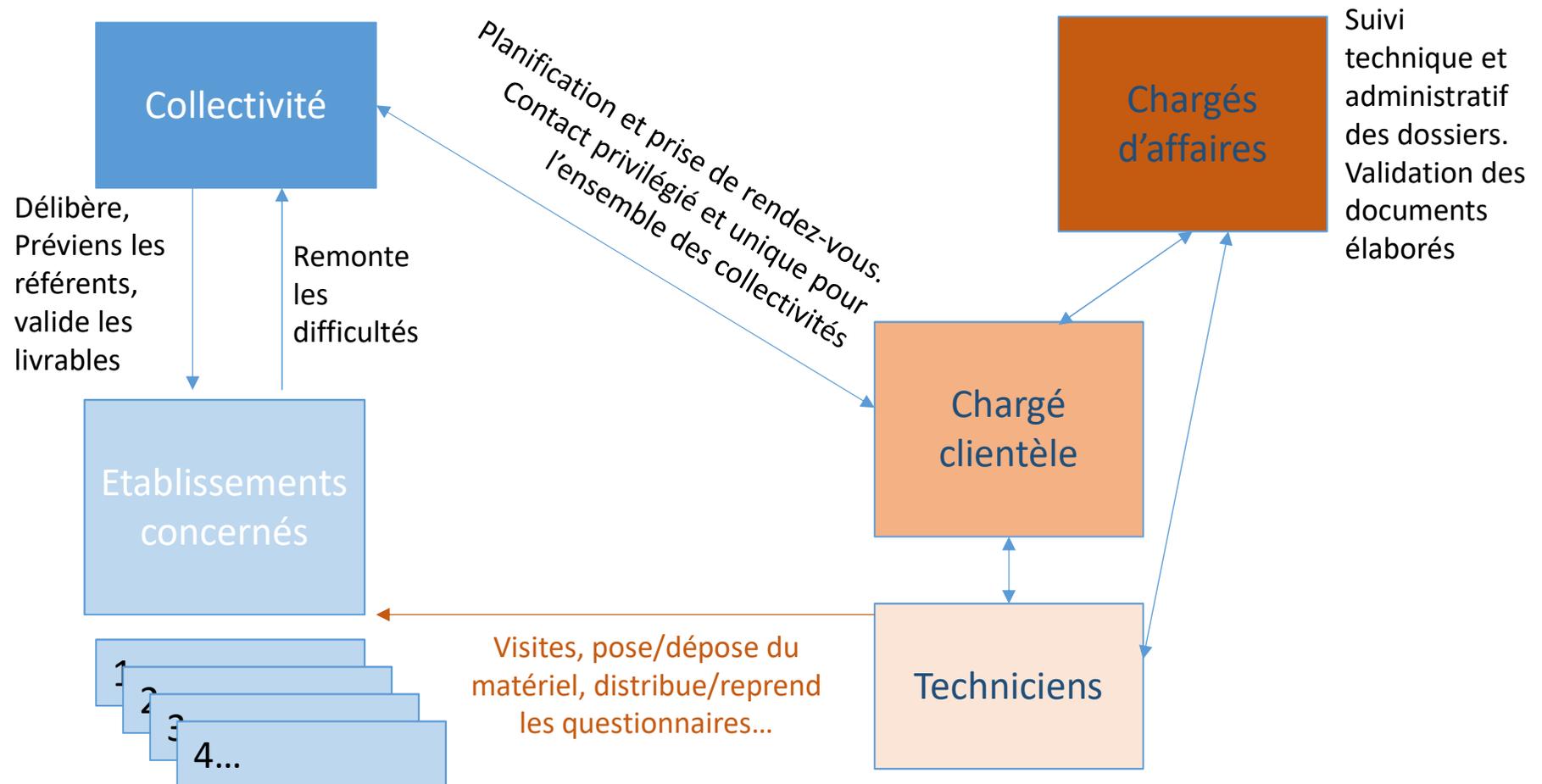
ITGA  
Compiègne



**Légende**

-  Commune intégrée au groupement
-  Commune en CEP intégrée au groupement
-  EPCI intégré au groupement
-  SISCO intégré au groupement

# Organisation et communication



### 3. Rappel des enjeux et de la réglementation en vigueur en matière de qualité d'air intérieur

## Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut être causée par ?

Les plantes  
vertes

Les produits de  
nettoyage et de  
bricolage

Les pesticides  
et produits de  
jardinage

L'ameublement

Les produits du tabac,  
aérosols...

Les matériaux de  
décoration et  
construction

Les appareils  
de chauffage

Une mauvaise  
ventilation et  
manque d'aération



Les moquettes, tapis,  
et revêtements de sol

Les  
champignons,  
les moisissures

*Le premier polluant, c'est l'Homme. Par le simple fait de respirer, nous émettons du CO<sub>2</sub>, de l'humidité.  
Les principaux autres polluants sont tous liés à notre activité et nos modes de vie.*

## Les polluants les plus préoccupants

- × Le **monoxyde de carbone** et le **dioxyde d'azote** (issus des systèmes de chauffage).
- × La **fumée de tabac** contient plusieurs types de polluants nocifs, dont le **benzène** et des **particules fines**.
- × Le **plomb**, qui est toujours présent dans les peintures anciennes, nocif en particulier pour les enfants, même à de faibles niveaux d'exposition.
- × De nombreux produits de consommation émettant des **composés organiques volatils (COV)**, le **benzène** et le **formaldéhyde**.
- × Les **pesticides**, qui sont souvent utilisés comme herbicides/insecticides.
- × **L'ingestion de poussières**

### Aucune analyse n'a pour le moment pris en compte :

- l'exposition combinée de l'ensemble des polluants entre eux ?
- les effets cumulatifs des polluants au fil des années ? formation de polluants secondaires ?

# Les risques pour la santé

*gênes*

## YEUX

Sécheresse, prurit/picotements, larmes, rougeurs

## VOIES RESPIRATOIRES SUPÉRIEURES (nez et gorge)

Sécheresse, prurit/picotements, congestion nasale, écoulement nasal, éternuements, épistaxis, mal de gorge

## POUMONS

Oppression thoracique, sensation d'étouffement, respiration sifflante, toux sèche, bronchite

## PEAU

Rougeurs, sécheresse, prurit général ou localisé

## ÉTAT GÉNÉRAL

Maux de tête, faiblesse, somnolence/léthargie, difficulté de concentration, irritabilité, anxiété, nausées, vertiges

## PATHOLOGIES LES PLUS COURANTES:

### HYPERSENSIBILITÉ

Pneumopathie par hypersensibilité, fièvre des humidificateurs, asthme, rhinite, dermatite

### INFECTIONS

Légionellose (maladie des légionnaires), fièvre de Pontiac, tuberculose, rhume, grippe  
Origines chimique ou physique inconnues, y compris le cancer

*Syndrôme  
des bâtiments  
malsains*

*intolérances*

*maladies*

## Des enjeux bien pris en compte par la réglementation

■ **Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011** relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public

*« La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a posé l'obligation de surveiller périodiquement la qualité de l'air intérieur dans certains ERP accueillant des populations sensibles ou exposées sur de longues périodes, comme les crèches, les écoles, les établissements d'accueil de personnes handicapées ou encore les établissements pénitentiaires pour mineurs. Le décret précise que cette surveillance doit être réalisée **tous les sept ans** par le propriétaire ou l'exploitant de l'établissement, au moyen d'une évaluation des systèmes d'aération et d'une campagne de mesure des polluants, conduites par des **organismes accrédités** ».*

6 janvier 2012

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 17 sur 117

## Décrets, arrêtés, circulaires

### TEXTES GÉNÉRAUX

#### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Décret n° 2012-14 du 5 janvier 2012 relatif à l'évaluation des moyens d'aération et à la mesure des polluants effectuées au titre de la surveillance de la qualité de l'air intérieur de certains établissements recevant du public

**Art. 5. - I. -** La campagne de mesure de polluants est constituée :

1° De deux séries de prélèvements pour le formaldéhyde et le benzène, effectuées au cours de deux périodes espacées de cinq à sept mois, dont l'une se déroule pendant la période de chauffage de l'établissement, si elle existe :

2° D'une mesure en continu du dioxyde de carbone effectuée sur une seule période, pendant la période de chauffage de l'établissement, si elle existe.

■ Le décret définit également les conditions de réalisation de la surveillance périodique de la qualité de l'air intérieur dans certains de ces établissements, il détermine :

- « – **la nature de l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments et le contenu du rapport** à transmettre par l'organisme chargé de l'évaluation au propriétaire ou, le cas échéant, à l'exploitant des locaux ;
- **la liste des polluants à mesurer, la stratégie d'échantillonnage, les méthodes de prélèvement, de mesure et d'analyse et le contenu du rapport** à transmettre par l'organisme chargé des prélèvements au propriétaire ou, le cas échéant, à l'exploitant des locaux ;
- **les valeurs au-delà desquelles des investigations complémentaires doivent être menées** par le propriétaire ou, si une convention le prévoit, l'exploitant des locaux, dans le but d'identifier les causes de la présence de pollution dans l'établissement et de fournir les éléments nécessaires au choix de mesures correctives pérennes et adaptées à la pollution, et le préfet de département du lieu d'implantation de l'établissement doit être informé des résultats. »

## Dates butoirs suivant le type d'établissements

- **1<sup>er</sup> janvier 2018** pour les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et élémentaires
- **1<sup>er</sup> janvier 2020** pour les accueils de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré
- **1<sup>er</sup> janvier 2023** pour les établissements sanitaires et sociaux (**centres médico-sociaux**) disposant d'une capacité d'hébergement, les piscines couvertes et les établissements pénitentiaires.

## 3 paramètres considérés

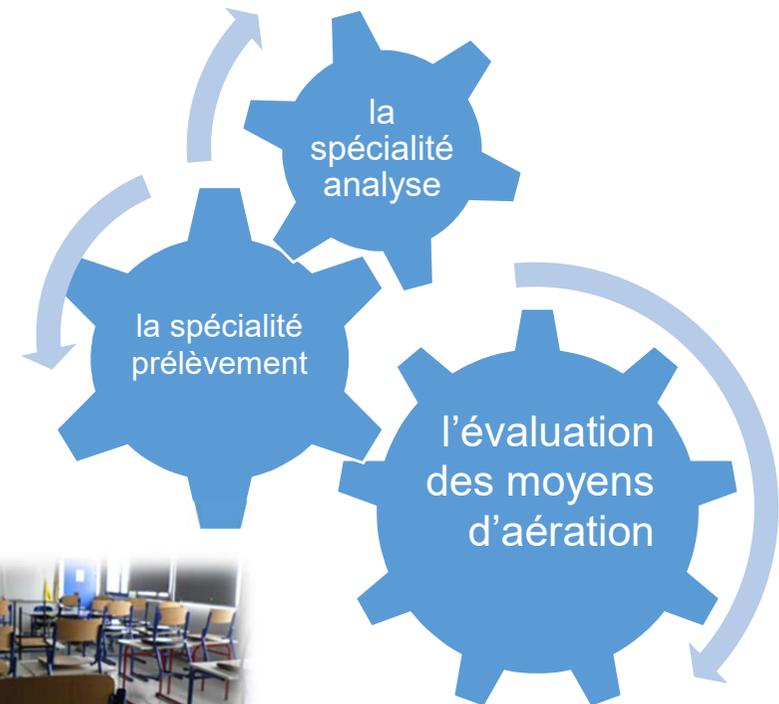
ITGA = Organisme accrédité sur LABREF 30



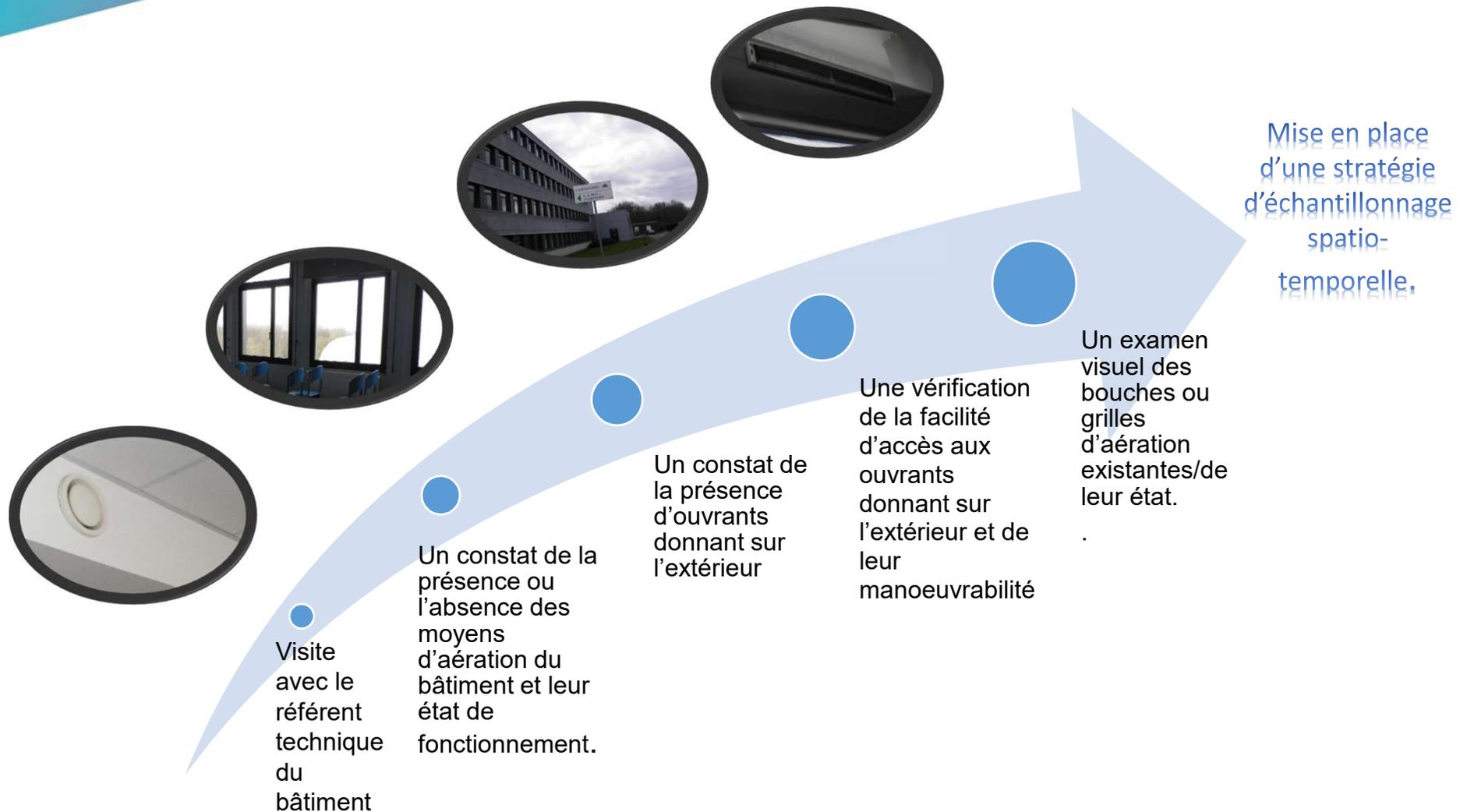
Formaldéhyde

Benzène

Confinement (CO<sub>2</sub>)



# 1ere étape : Evaluation des moyens d'aération Stratégie d'échantillonnage



## 2<sup>ème</sup> étape : Une campagne de mesures



### Stratégie spatiale

#### Pièces éligibles =

Locaux occupés **régulièrement** par les enseignants et les élèves et susceptibles d'être instrumentées :

- **salles de classe** dans les établissements d'enseignement du premier et du second degré (écoles primaires, collèges, lycées)
- **salles de vie** ou d'activité dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans ou des accueils de loisirs (crèche et centre de loisirs).

Ex : dortoirs, salles de jeux et salles de motricité.

#### Pièces à exclure =

**Locaux à pollution « spécifique »** : salles de travaux pratiques, locaux pour les activités sportives, cantine, salle de linge, local technique, bureau et logement de fonction.

## Stratégie spatiale

### Définition des Groupes de Pièces Représentatifs (GPR)

= **Bâtiment ou partie de bâtiment présentant des propriétés de construction similaires.**

**Sont pris en compte :**

- La période de construction
- Les rénovations susceptibles d'avoir un impact sur la qualité de l'air intérieur
- Le type de vitrage
- La perméabilité à l'air
- Les principes d'aération
- Le type de ventilation mécanique

*Guide d'application de la stratégie d'échantillonnage pour la surveillance du formaldéhyde et du benzène dans les lieux scolaires et d'accueil de la petite enfance ainsi que dans les accueils de loisirs*

## Stratégie spatiale



### Stratégie spatiale

Détermination d'un groupe de pièces représentatif

Si pièces instrumentables  $\leq 3$  par niveau et par groupe :  
→ 1 pièce sélectionnée aléatoirement

Si pièces instrumentables  $\geq 4$  par niveau et par groupe :  
→ 2 pièces sélectionnées aléatoirement

8 pièces à instrumenter au maximum

## EXEMPLE DE STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

	Bâtiment A					Bâtiment B		
Etage 2	TP	TP	Classe	Classe		Bâtiment B		
Etage 1	Classe	Classe	Classe	Classe	Etage 1	Logement de fonction		
RDC	Classe	Classe	TP	Classe	RDC	Classe	Classe	Local technique

Bâtiments de la même période de construction, sans typologie constructive différente  
= 1 GPR

5 niveaux au total mais seulement 4 niveaux instrumentables

Bâtiment A : RDC : 3 pièces instrumentables >>> 1 pièce à instrumenter  
 Etage 1 : 4 pièces instrumentables >>> 2 pièces à instrumenter  
 Etage 2 : 2 pièces instrumentables >>> 1 pièce à instrumenter  
 Bâtiment B : RDC : 2 pièces instrumentables >>> 1 pièce à instrumenter

**Pour ce GPR, 5 pièces sont à instrumenter**



# EXEMPLE DE STRATEGIE SUR PLAN



## Stratégie temporelle



### Campagne analytique => été « période hors chauffe »

- Une série de mesures (contrôles des teneurs en benzène, formaldéhyde + suivi de la température) avec tableau de synthèse des concentrations mesurées



### Campagne analytique => hiver « période chauffe »

- Une série de mesures (contrôles des teneurs en benzène, formaldéhyde et dioxyde de carbone + suivi de la température) avec compte-rendu détaillé des résultats obtenus sous forme de rapport + préconisations et commentaires

## CONDITIONS DE REALISATION DES MESURES

- Les mesures sont réalisées pendant une période d'ouverture de l'établissement (**respect du plan vigipirate/consignes sanitaires**), en **conditions normales d'occupation des locaux**.
- Toutes les mesures (locaux/extérieur) sont **réalisées concomitamment sur 4,5 jours**.
- Dans chaque pièce instrumentée, **chaque substance est mesurée en un seul point** représentatif de l'exposition moyenne.
- Les dispositifs de prélèvement passif sont placés, dans la mesure du possible, **au centre de la pièce et au moins à une distance d'un mètre des parois ou du plafond**.
- Les dispositifs de prélèvement passif **sont placés à l'écart des zones de la pièce largement exposées à des courants d'air**, proches des sources de chaleur ainsi que des sources connues des substances mesurées (formaldéhyde)

## PRELEVEMENTS - MESURES - ANALYSES

### PRINCIPE

Le principe de la mesure par diffusion passive repose sur la diffusion, par gradient, d'un composé gazeux à travers une membrane poreuse (corps diffusif) jusqu'à une surface de piégeage (cartouche adsorbante).

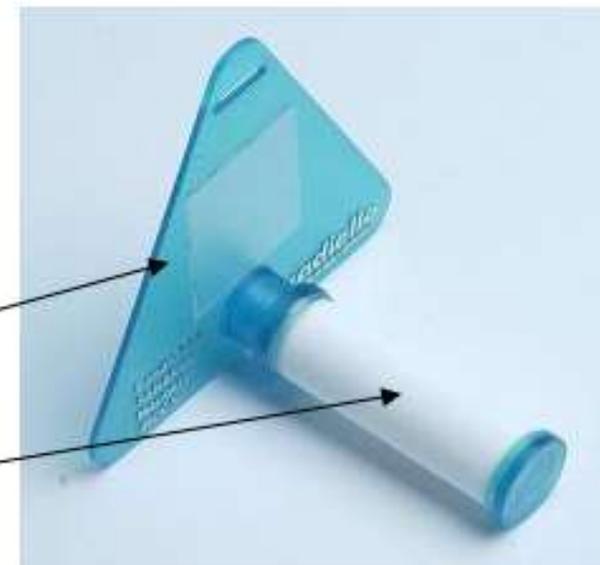
La quantité de molécules piégées sur l'adsorbant est proportionnelle à sa concentration dans l'air ambiant



**radiello** en section.  
Les surfaces diffusive et adsorbante sont cylindriques et coaxiales: une grande surface diffusive fait face, à distance constante, à une petite cartouche concentrique.

Un dispositif est constitué :

- d'un support (plaque triangulaire)
- d'un corps diffusif :      jaune pour le benzène  
                                     bleu pour le formaldéhyde
- d'une cartouche adsorbante :   code 145 pour le benzène  
  code 165 pour le formaldéhyde



## PRELEVEMENTS - MESURES - ANALYSES

### Dioxyde de carbone

- Spectrométrie d'absorption infrarouge non dispersif
- Domaine de mesure : 0 à 5000 ppm
- Incertitude de mesure :  $\pm (50 \text{ ppm} + 5 \% \text{ de la valeur lue})$
- Fréquence de mesure : 1 point toutes les dix minutes
- Capacité d'enregistrement : huit jours

Obligation de vérification des équipements, au moyen de bouteilles étalons, avant et après chaque campagne.



# QUESTIONNAIRE D'ACCOMPAGNEMENT DES MESURES

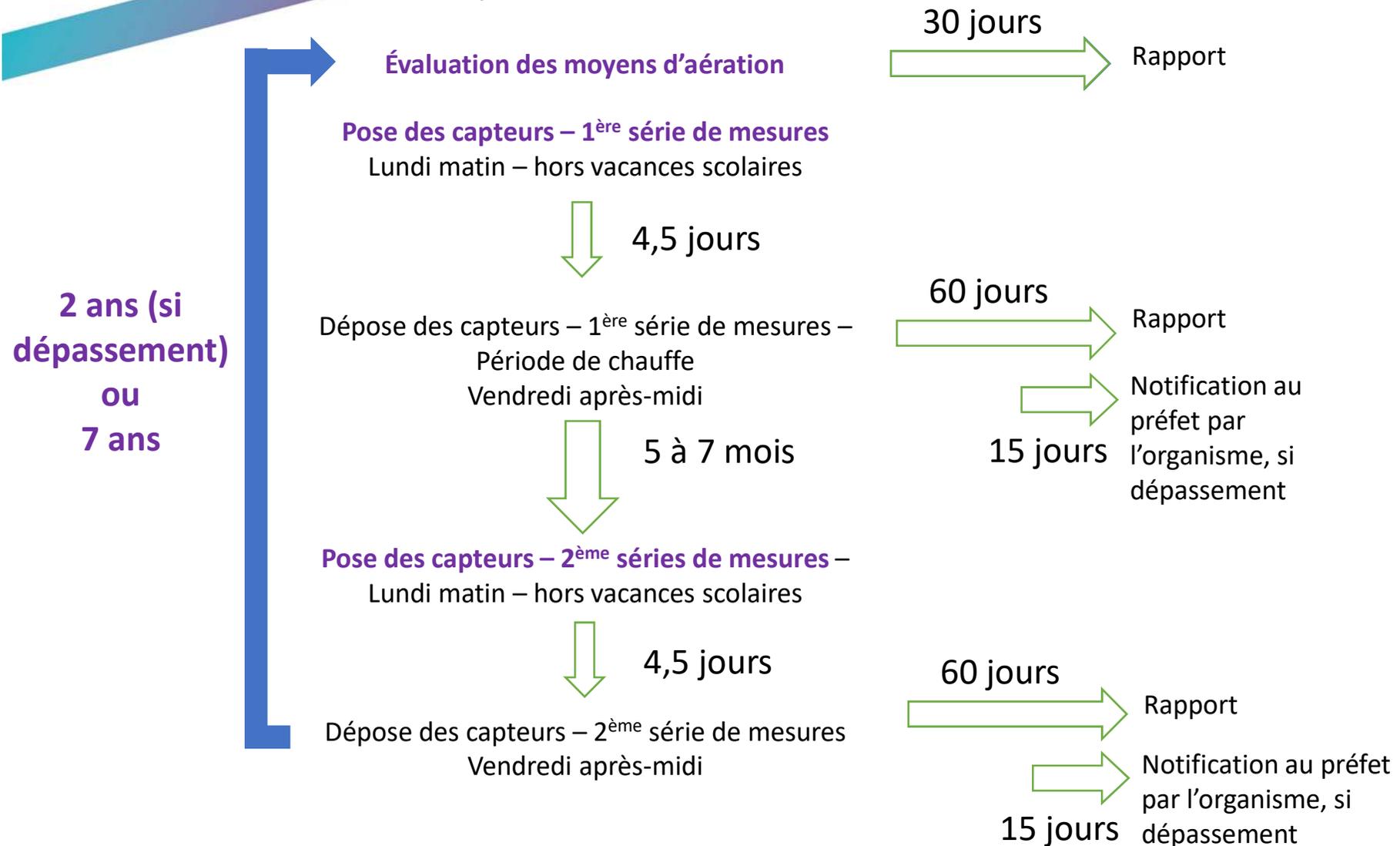
Questionnaire laissé aux occupants afin qu'ils le complètent pendant la  
semaine d'échantillonnage

- Report des périodes d'occupation des pièces instrumentées
- Description des différentes activités susceptibles d'avoir un impact sur les concentrations en polluants dans les pièces instrumentées (nettoyage, activités manuelles, ouverture des ouvrants donnant sur l'extérieur...).



Questionnaire vérifié et complété  
lors de la récupération du matériel  
de prélèvement et de mesure.

## Synthèse des interventions et délais



## 4. Enjeu majeur de la QAI dans la gestion de crise sanitaire liée COVID 19

## Protocole sanitaire Année scolaire 2020-2021

### Guide relatif au fonctionnement des écoles et établissements scolaires dans le contexte COVID 19

(Version Novembre 2020)



#### **La ventilation des classes et autres locaux**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les intercourrs, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

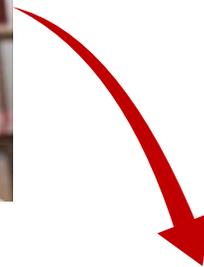
En cas de ventilation mécanique, il s'agit de s'assurer de son bon fonctionnement et de son entretien.

## Le renouvellement d'air

### Aération permanente ou intermittente

Aération permanente : renouvellement d'air **continu** au travers d'ouvertures (exemple : fenêtre oscillo-battante).

Aération intermittente : ouverture des fenêtres **brièvement** à des intervalles réguliers pour aérer par à-coups mais intensément.



- 👉 Le renouvellement d'air est trop important, **fortes déperditions** de chaleur.
- 👉 Des émissions comme la **poussière**, les **pollens** ainsi que des insectes et le bruit peuvent pénétrer sans encombre par les fenêtres ouvertes.

## Mesure de Dioxyde de Carbone : L'indice de confinement qui permet d'agir sur la ventilation

### **LE CONFINEMENT DE L'AIR**

Qu'est-ce que le confinement de l'air ?

Le concept de confinement de l'air présent à l'intérieur d'une salle de classe fait appel à deux notions :

- l'espace disponible à l'intérieur de cette pièce par rapport au nombre de personnes à accueillir ;
- le renouvellement de l'air (ou l'aération) de cette pièce.

Un air confiné est donc un air insuffisamment renouvelé, compte tenu de l'occupation effective de la pièce considérée. Plus la densité d'occupation est forte, plus la pièce doit être aérée pour éviter le confinement. Un bon indicateur du confinement de l'air intérieur est la mesure du dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ). Le  $\text{CO}_2$  est émis par la respiration des personnes présentes. Donc, plus l'air est confiné, plus la concentration en  $\text{CO}_2$  est élevée. (cf. Fiche « Boîtier de sensibilisation au confinement de l'air intérieur »).

Moins une pièce sera confinée, plus l'air de cette pièce sera renouvelé et plus la concentration en virus dans l'air intérieur sera faible.

## 5. Transmission des données et livrables via une plate forme dédiée

## Plateforme BATINBOX

La plateforme BATINBOX sera utilisée afin de transmettre l'ensemble des livrables attendus à chaque collectivité.

STATUT	DOCUMENT	MAÎTRE D'OUVRAGE	SOU MIS PAR	FIN DE VALIDITÉ	ID	ACTION
Validé	Rapport intermédiaire à l'issue de la campagne de mesure de polluants pendant la période de chauffage de l'établissement (doc 01).pdf <i>Documents Hors DTA</i>	VILLE DE XX VILLE DE XX - ECOLE MATERNELLE "LES P'TITS LOUPS"	GAULAY 30/10/2020			 
Validé	Bilan relatif aux résultats de la surveillance de la QAI (doc 04).pdf <i>Documents Hors DTA</i>	VILLE DE XX VILLE DE XX - ECOLE MATERNELLE "LES P'TITS LOUPS"	LEPETIT 29/10/2020			 
Validé	Notification.pdf <i>Documents Hors DTA</i>	VILLE DE XX VILLE DE XX - ECOLE MATERNELLE "LES P'TITS LOUPS"	LEPETIT 29/10/2020			 
		VILLE DE XX				

Un lien de connexion, un identifiant et un mot de passe sont envoyés à chaque collectivité par mail au référent, avec une notice d'utilisation

=> Version en cours de déploiement, disponible courant janvier 2020.

## 6. Déploiement par phase et planification de des interventions

En amont de la visite,  
il est souhaitable que les plans des établissements soient transmis à ITGA

## Phase 1 : Visites sur site pour toutes les collectivités du groupement

- ❖ Validation de la date proposée suite à la réunion de lancement
- ❖ Elaboration de la stratégie d'échantillonnage aboutissant à la quantité de pièces devant recevoir des prélèvements et mesures au sein de chaque établissement concerné
- ❖ Evaluation des moyens d'aération

➤ *Délai de réalisation : D'ici à fin décembre*

## Phase 2 : Transmission du devis

- ❖ Elaboration et transmission de devis pour chaque collectivité sur la base du Bordereau de prix unitaire par ITGA à la FDE80.
- ❖ Elaboration et transmission du devis par collectivité, par la FDE80

➤ *Délai de réalisation : D'ici à fin décembre*

## Phase 3 : Commande de la prestation

- ❖ Validation du devis, délibération sur la base du budget alloué et retour des collectivités à la FDE80
- ❖ Par ordre d'arrivée des collectivité : transmission des bons de commandes à ITGA par la FDE80

➤ *Délai de réalisation : Janvier/Février 2021*

## Phase 4 : Transmission du rapport d'évaluation des moyens d'aération

- ❖ Transmission du rapport d'évaluation des moyens d'aération relatif à chacun des établissements concernés via la plate-forme dédiée, avec envoi d'un mail notifiant à la collectivité d'aller consulter la plate-forme,

➤ Délai de réalisation : 1<sup>er</sup> trimestre 2021

## Phase 5 : Réalisation de la première série de mesures

- ❖ Prise de rendez-vous et passage d'un technicien afin de réaliser les premières mesures au sein de chaque établissement concerné

➤ *Délai de réalisation : A définir*

## Phase 6 : Transmission du rapport intermédiaire

- ❖ Transmission du rapport intermédiaire relatif à chacun des établissements concernés. Celui-ci présente les premiers résultats via la plate forme dédiée, avec envoi d'un mail notifiant à la collectivité d'aller consulter la plate-forme,

➤ *Délai de réalisation : Un à deux mois après la réalisation des mesures*

## Phase 7 : Réalisation de la seconde série de mesures

- ❖ Prise de rendez-vous et passage d'un technicien afin de réaliser la seconde série de mesures au sein de chaque établissement concerné

➤ *Délai de réalisation : A définir*

## Phase 8 : Transmission des derniers livrables

- ❖ Transmission du rapport final relatif à chacun des établissements concernés. Celui-ci présente l'ensemble des résultats et compare ces valeurs aux différents seuils réglementaires
- ❖ Transmission d'une fiche de synthèse relative à chaque établissement concerné
- ❖ Transmission à chaque collectivité d'un unique plan d'actions reprenant les différentes actions identifiées au sein de l'ensemble des établissements concernés

(via la plate forme dédiée, avec envoi d'un mail notifiant à la collectivité d'aller consulter la plate-forme)

➤ *Délai de réalisation : Un à deux mois après la réalisation des dernières mesures*

## Phase 9 (optionnelle) : Investigations complémentaires et Mesures complémentaires

- ❖ Edition d'un bon de commande pour la réalisation d'investigations complémentaires en cas de valeurs dépassant les seuils réglementaires définis et information à la préfecture
- ❖ Transmission d'un diagnostic approfondi basé sur les investigations complémentaires menées
- ❖ Réalisation d'actions correctives par la collectivité dans un délai court
- ❖ Réalisation de mesures complémentaires, et transmission des résultats à la collectivité et à la préfecture

➤ *Délai de réalisation : Selon les résultats obtenus*

## 7. Calendrier à venir

- 1. Prendre connaissance de la date prévisionnelle de visite** du ou des établissements (cf. tableau fourni)
- 2. Contacter M. Hericher afin de lui transmettre votre décision** concernant la date et confirmer le nom de la personne qui accompagnera le technicien ainsi que ses coordonnées
- 3. Une fois la visite réalisée, valider le devis** émanant de la FDE80
- 4. Une fois qu'ITGA sera informé de la commande passée, un chargé d'affaire ou de clientèle reprendra contact** auprès des différentes collectivités **pour planifier la réalisation des premières mesures**



Merci de votre attention

Contacts

Chargé d'affaires :

Matthieu HERICHER – [matthieu.hericher@itga.fr](mailto:matthieu.hericher@itga.fr) – 06 24 58 00 42

Guillaume LE ROUX – [guillaume.leroux@itga.fr](mailto:guillaume.leroux@itga.fr) – 06 34 33 69 16

Responsable commerciale :

Aurélie DEFFAINS – [qai@itga.fr](mailto:qai@itga.fr) – 02 90 09 19 04

